

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2022-02-459

Objet : Finances.
Adhésion 2022 aux sites remarquables du goût

Séance du 16 février 2022

Date de convocation : 8 février 2022

Membres en exercice : 58 titulaires

Membres présents : 23 titulaires, 7 suppléants

Membres votants présents : 23 titulaires, 5 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 3

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : de Sandrine Guy à Véronique Liénard (absente)

Nombre total de voix : 31

Le quorum est atteint en application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 :

28/58 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt-deux, le seize février, à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Olivier Penin, Thierry Féline, Laure Perrigault-Launay, Régis Vianet, Josiane Rosier-Dufond, Jean-Paul Franc, Cyril Périssé, Magali Pradeille, Angel Pobo, Patrick Bénézèch, Michel Chambelland, Thierry Agnel, Agnès Nectoux, Agnès Roy, Pierre Martinez, Véronique Martin, Béatrice Leccia, Fabienne Dhuisme, Ivan Couderc, François Granier, Alain Théron, Denis Devriendt, Pierre Griselin.

Suppléants présents avec voix délibérative : Alain Baillieu, Marc Larroque, Stéphane Dalle, Dominique Lonvis, Pascal Chabert.

Suppléants sans voix délibérative : Jean-Claude Campos, Adrien Ruy (titulaires présents)

Absents excusés :

Robert Crauste, Lucien Vigouroux, Claude Bernard, Marielle Népoty, Nathalie Gros-Chareyre, Lucien Topie, Françoise Dugaret, Chantal Villanueva, Michel De Nays Candau, Jean Denat, Katy Guyot, Bruno Pascal, Annick Chopard, André Brundu, Mylène Cayzac, Jean-François Thomas, Jérémy Pérédès, Joël Téna, Jean-Paul Géraud, Alain Reboul, Julien Cohen-Solal, Jacky Rey, Alexandra Bruguier, Marc Foucon, Emeline Hubert, Isabelle Debrie, Vincent Coste, Philippe Gras, Sandrine Guy, Marie-José Pellet, Cécile Marquier, Michel Debouverie, Pierre Soujol, Fabrice Fenoy, Hervé Dieulefes, Loïc Fataccioli, Martine Dubayle-Calbano, Isabelle De Mongolfier, Marie Pellet-Laporte.

Rapporteur : Mme Josiane ROSIER-DUFOND

Exposé :

Sous l'impulsion de Gard Tourisme et grâce à l'appui des PETR le département du Gard compte 5 Sites Remarquables du Goût reconnus par la fédération nationale.

« Sites Remarquables du Goût » est un label national qui distingue des territoires, berceaux d'une production emblématique, associés à un patrimoine, à une culture et à un environnement exceptionnel.

Dans le Gard, les 5 Sites Remarquables du Goût mettent en valeur 5 unités paysagères typiques : dans le nord, les Cévennes, avec l'AOP Oignon doux des Cévennes ; au cœur des garrigues, l'AOP Huile d'olive et Olive de Nîmes ; au sud, la Camargue, avec l'AOP Taureaux de Camargue, dans l'Uzège, La Truffe Noire du Pays d'Uzès et Pont du Gard et l'AOP La Figue de Vézénobres.

Sur chacun des territoires, la démarche est animée par une association locale composée de producteurs, de professionnels du tourisme et des collectivités locales. Elles s'appuient sur la valorisation touristique de leur produit de référence pour proposer une découverte plus large du territoire au travers d'animations diverses (marché de terroir, expositions, sentiers d'interprétation, visites d'exploitations ...).

Le PETR Vidourle Camargue est concerné par 2 associations « Site Remarquable du Goût ».

Il est adhérent historique du Site Remarquable du Goût Taureau de Camargue dont il a accompagné la candidature pour la production emblématique qu'est le taureau en Camargue, pour ses paysages et sa culture.

Il est aussi concerné par le Site Remarquable du Goût Les Olivettes du Pays de Nîmes, co-animé, par le Pays Garrigue et Costières de Nîmes et dont l'association déploie ses actions, en partenariat avec l'ODG, sur le territoire de l'AOP Olive et Huile d'Olives de Nîmes.

Il est proposé d'adhérer en 2022 aux Site Remarquable du Goût « Les Olivettes du Pays de Nîmes » (100 €) et « Les prés et les marais de la Tour Carbonnière » autour du Taureau de Camargue (environ 150 €).

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'adhérer au site remarquable du Gout AOP Taureau de Camargue,
- D'adhérer au site remarquable du Gout AOP Les olivettes du Pays de Nîmes,
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Résultat du vote :

Vote pour : 31

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président

Pierre MARTINEZ

Syndicat Mixte



Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le :
- Sa publication le :
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Maxime Charlier